

## Table des matières

1	<b>::: ILE-DE-FRANCE</b> .....	1
2	Le métro du Grand Paris est financé.....	3
3	Grand Paris Express : les cinq propositions à retenir du rapport Carrez.....	5
4	Le Medef « farouchement opposé » aux propositions du rapport Carrez.....	6
5	Grand Paris Express : les coûts dérapent, la fronde s'organise.....	8
6	Election mouvementée au conseil de surveillance de la Société du Grand Paris .....	9
7	Made in France : l'industrie tricolore en mode reconquête.....	10
8	Récupérer du cash en payant ses courses, c'est bientôt possible dans 150 supermarchés .....	12
9	Chez Carrefour, le difficile reclassement des ex-Dia .....	13
10	Olivier Dussopt : « L'objectif de 50.000 suppressions de postes au sein de l'Etat est très largement atteignable » .....	15
11	Les prochaines exonérations de cotisations seront à la charge de la Sécurité sociale ..	18
12	Assurance-maladie : l'exécutif tenté de lâcher du lest .....	20
13	L'illettrisme, un fléau qui touche aujourd'hui 1,5 million de salariés .....	21
14	La réforme du compte personnel de formation repoussée à l'automne .....	22
15	Immersion en Nouvelle-Calédonie pour Wauquiez.....	23
16	Taxe numérique européenne : comment Bruno Le Maire tente de relancer une promesse de Macron .....	24
17	En Suède, un paysage politique éclaté après une percée plus faible que prévu de l'extrême droite .....	26

## 1 **::: ILE-DE-FRANCE**

### PREMIERE HEURE – 06/09/2018

## Medef: Insoutenable pour les entreprises franciliennes !

À l'heure où fleurissent les débats sur la gratuité des transports publics en IDF, le MEDEF IDF se montre farouchement opposé à ce projet «qui révèle une forte incompatibilité avec la situation réelle des transports franciliens. En effet, les réseaux de transport en commun franciliens étant déjà arrivés à saturation, la gratuité dégraderait encore davantage les conditions de transports en termes de confort et de ponctualité et serait porteuse de risques pour les voyageurs et les installations» indique t-il dans un communiqué. «La gratuité est porteuse d'une contradiction intrinsèque : la gratuité signifie plus de voyageurs, donc plus de coûts de fonctionnement et plus d'investissements mais moins de ressources financières renvoyant à l'éternelle question du « Qui va payer ? » s'interroge t-il. «Le financement de cette mesure risque alors d'échoir aux entreprises franciliennes déjà fortement handicapées par de lourds prélèvements. Au total, les employeurs assurent 51% des recettes de fonctionnement des transports collectifs franciliens via le versement transport et le remboursement du passe Navigo, soit 4,8 Mds d'euros. L'imputation aux entreprises du financement manquant augmenterait considérablement cette charge dans un contexte où de nouvelles taxes sont en cours de préparation pour financer le Grand Paris Express » s'inquiète t-il. «Insoutenable pour les entreprises franciliennes ! Cela hypothèquerait leur compétitivité déjà déficiente» tonne Eric Berger, son président tout en notant qu'en résumé, la disparition de la recette voyageur ne peut qu'aggraver l'impasse financière actuelle. Ce constat conduit la Cour des comptes à réitérer la recommandation déjà exprimée en 2010 d'accroître la part du coût des transports financée par les voyageurs».

# Gratuit des transports en région Qui paierait ?

La gratuité des transports publics en Ile-de-France est actuellement en débat. Le **Medef** Ile-de-France se montre farouchement opposé à ce projet « qui révèle une forte incompatibilité avec la situation réelle des transports franciliens ».

Pour le Medef Ile-de-France, en effet, « les réseaux de transport en commun franciliens étant déjà arrivés à saturation, la gratuité dégraderait encore davantage les conditions de transports en termes de confort et de ponctualité et serait porteuse de risques pour les voyageurs et les installations. » La gratuité est porteuse d'une contradiction intrinsèque : la gratuité signifie plus de voyageurs, donc plus de coûts de fonctionnement et plus d'investissements, mais moins de ressources financières renvoyant à l'éternelle question du "Qui va payer ?". Pour rappel, le fonctionnement des transports publics mobilise un budget annuel de presque 10 milliards d'euros dont 3 milliards sont payés par les voyageurs ».

Comme le pense le Medef Ile-de-France, « le financement de cette mesure risque alors d'échoir aux entreprises franciliennes déjà fortement handicapées par



Eric Berger, président du Medef Ile-de-France.

de lourds prélèvements ». Il rappelle par ailleurs qu'au total, les employeurs assurent 51 % des recettes de fonctionnement des transports collectifs franciliens via le versement transport et le remboursement du pass Navigo, soit 4,8 milliards d'euros. L'imputation aux entreprises du financement manquant augmenterait considérablement cette charge dans un contexte où de nouvelles taxes sont en cours de préparation pour financer le Grand Paris Express. »

« C'est insoutenable pour les entreprises franciliennes », selon Eric Berger, président du Medef Ile-de-France, « cela hypothéquerait leur compétitivité déjà déficiente ». Bref, la disparition de la recette voyageur « ne peut qu'aggraver l'impasse financière actuelle ». Ce constat conduit la Cour des comptes à réitérer la recommandation déjà exprimée en 2010 d'accroître la part du coût des transports financée par les voyageurs.

LES ECHOS – 07/09/2018

## 2 Le métro du Grand Paris est financé



Gilles Carrez a remis son rapport sur le financement du Grand Paris jeudi soir à Matignon. Il formule des propositions pour financer le métro du Grand Paris sans créer de nouvel impôt.

Sauf aléa technique majeur, toujours possible sur un chantier de cette ampleur, il n'y aura pas de nouveau retard pour le métro du Grand Paris. En tout cas pas pour des questions de financement. Le Premier ministre a rendu public dès ce vendredi après-midi le rapport que lui a remis jeudi soir le député LR du Val de Marne Gilles Carrez sur [le financement de ce chantier hors norme](#) . Il consiste à construire et à mettre en service 200 kilomètres de lignes nouvelles et 68 gares d'ici à 2030 pour 35 milliards d'euros, qui représentent actuellement 2 points de PIB.

*« C'est exactement le contraire d'une bombe fiscale, explique aux « Echos » Gilles Carrez, ce rapport est totalement dans la ligne du travail que j'avais fait en 2009 à la demande François Fillon. J'ai travaillé le plus possible dans le cadre de ressources existantes, exclusivement franciliennes, en faisant en sorte de ne pas majorer celles-ci mais plutôt de trouver le moyen de supprimer des dérogations, des abattements ».* La nouveauté tout de même est la mise en oeuvre d'une quote-part régionale de la taxe de séjour, proposition qui n'avait pas été suivie en 2009.

## **De 220 à 250 millions d'euros supplémentaires**

Les tarifs de cette taxe, qui sont plafonnés par la loi mais décidés par les communes, *« sont objectivement parmi les plus faibles par rapport aux métropoles mondiales, justifie le député, et l'assiette est en voie d'élargissement. D'une part, les touristes reviennent et nous allons aussi l'étendre aux [locations de type Airbnb](#) . »* La quote-part qui reviendrait à la région serait de 30 %.

La taxe spéciale d'équipement (TSE) affectée à la Société du Grand Paris, chargée de la construction du métro, prélevée sur les impôts fonciers - foncier bâti, taxe d'habitation et CFE des entreprises - devrait être actualisée pour fournir *« de 40 à 50 millions d'euros supplémentaires »*. Mise en place en 2011, son produit est actuellement fixé par la loi de Finances à 117 millions d'euros.

La taxe sur les bureaux, bien antérieure au projet Grand Paris, pourrait être toilettée pour s'appliquer par exemple aux parcs de stationnement privés comme c'est déjà le cas pour ceux des entreprises. De même, certaines minorations ou exemptions pourraient être revues. *« Tout cela permettrait de récupérer une bonne centaine de millions d'euros, calcule Gilles Carrez, avec la TSE et la taxe de séjour cela permettrait de trouver les 220 à 250 millions d'euros qu'il faut mettre en place ».*

## **200 embauches à la Société du Grand Paris**

Le député du Val-de-Marne préconise aussi de relever le plafond d'emplois, actuellement de 280 salariés, de la Société du Grand Paris de 200 postes afin de lui permettre de gérer plus efficacement ses contrats et leur exécution.

Pour le député, [il ne s'agit nullement de remettre en question le travail de la Société du Grand Paris](#) mais de lui permettre de disposer des moyens nécessaires pour la bonne exécution de sa mission. C'est dans ce cadre qu'il avait saisi la Cour des comptes, qui a rendu début 2018 un rapport sans concession sur les dépassements de coûts du chantier. *« J'avais demandé un rapport constrictif, qui fasse également des propositions, rappelle Gilles Carrez. C'est un chantier hors-norme et même si nous avons relevé les provisions pour risques autour de 20% à 25 % dans l'évaluation à 35 milliards d'euros, c'est un chantier de tous les risques, gigantesque ».*

Dans ces conditions, Il propose aussi de remplacer les pouvoirs du conseil de surveillance, *« mais encore faut-il que ses membres fassent leur travail »*, tempête-t-il. C'est d'autant plus important que la Société du Grand Paris n'ayant pas encore de recettes commerciales, sa dette figure en totalité dans la dette maastrichienne de la France. *« Ses dépenses font intégralement partie de la sphère de la dépense publique. C'est un sujet de macro-dépense publique, 35 milliards c'est 2 points de PIB. Je propose que cela soit intégré explicitement dans les lois de programmation de dépenses publiques ».* Autre garde-fou, le député propose de fixer une date précise, à l'horizon 2070, de remboursement des emprunts afin de limiter à deux les opérations de refinancement et donc les risques sur les [taux d'intérêt](#).

## **Conseil de surveillance houleux à la SGP**

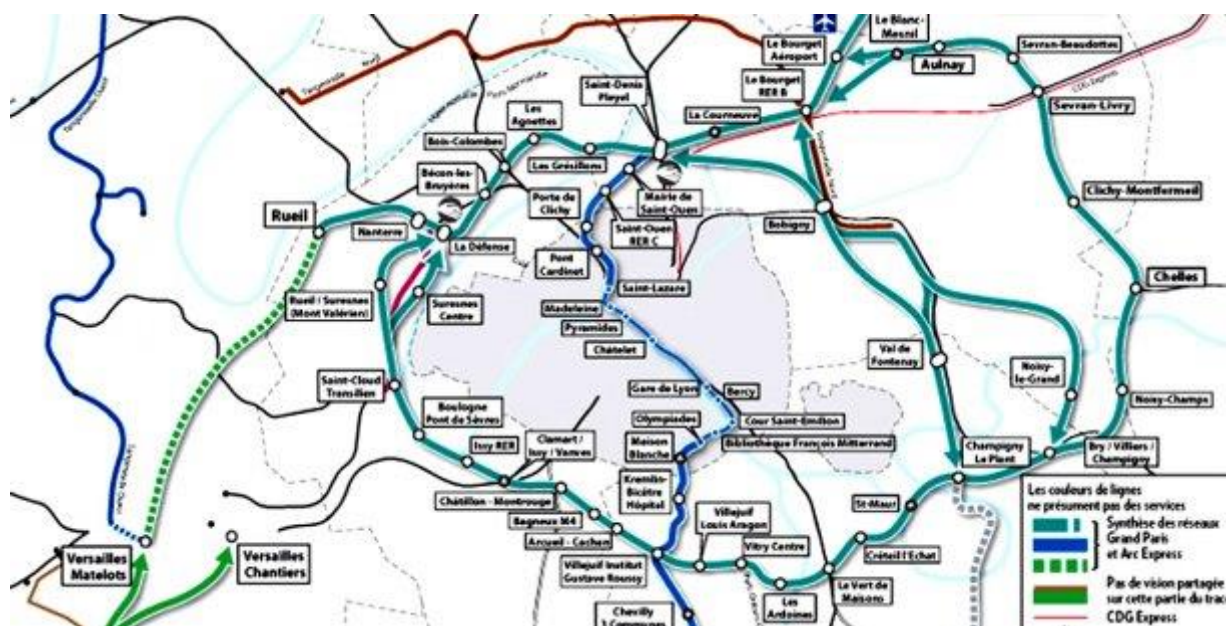
Convoqué ce vendredi après-midi, le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (SGP) a été houleux. Les présidents des sept départements d'Ile-de-France qui y siègent ont en effet décidé de ne pas participer à l'élection de leur président. En juillet, le gouvernement avait reporté in-extremis la séance où Pierre Bédier, président LR des Yvelines, avait de grandes chances d'être élu. Il nommait - avec la bénédiction de ténors LR- par décret du 13 juillet Patrick Braouezec, président PCF de Plaine Commune, membre du conseil de surveillance dans le but de son élection à la présidence. Un passage en force pour les présidents des seps départements franciliens qui ont refusé de prendre part ce vendredi à « cette élection mascarade » et décidé « de laisser à l'Etat la responsabilité de nommer l'élu qu'il veut », en l'occurrence Patrick Braouezec qui pouvait être élu avec les seules voix des représentants de l'Etat majoritaires au conseil. Ce dernier a approuvé l'achat de matériels roulants pour les lignes 15, 16, 17 et 18 du métro et des équipements embarqués nécessaires à leur circulation et l'information des voyageurs.

**CARTE ANIMEE Le futur métro du Grand Paris Express // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0302222195703-le-metro-du-grand-paris-est-finance-2203315.php>**

**Dominique Malecot**

**LA TRIBUNE – 07/09/2018**

### **3 Grand Paris Express : les cinq propositions à retenir du rapport Carrez**



Gilles Carrez propose de « clarifier les enjeux techniques, opérationnels et économiques » liés à l'exploitation du Grand Paris Express.

**Ce qu'il faut retenir du rapport sur le Grand Paris Express, remis par le député (LR) du Val-de-Marne Gilles Carrez ce 6 septembre au Premier ministre Édouard Philippe.**

« La soutenabilité du modèle économique est remise en question ». Dès l'introduction de son [rapport sur les ressources du Grand Paris Express](#), Gilles Carrez, député (LR) du Val-de-Marne, pose le cadre. La Société du Grand Paris (SGP), dont le coût initial était estimé à 25 milliards d'euros, devrait déraiper à 35 milliards d'euros. C'est pourquoi le gouvernement a chargé avant l'été le parlementaire - qui avait commandé un [audit de la Cour des comptes](#) lorsqu'il était président de la commission des finances -, de trouver des propositions.

Parmi celles-ci, Gilles Carrez propose de « clarifier les enjeux techniques, opérationnels et économiques liés à l'exploitation du Grand Paris Express et d'anticiper les besoins de financement associés en distinguant le modèle économique de l'investissement porté par la SGP et celui de l'exploitation, qui devra être assuré par l'autorité organisatrice (Île-de-France Mobilités, ndlr). »

Le député recommande également de « doter la SGP d'une organisation propre à assurer la maîtrise du coût de 35 milliards d'euros en phase d'exécution, en concentrant et renforçant ses moyens sur sa mission prioritaire de maître d'ouvrage. » De même, il préconise de « garantir la transparence de la SGP sur les coûts du projet vis-à-vis du conseil de surveillance en développant notamment les outils de suivi afin d'anticiper tout risque de dérive au plus tôt. »

À ce sujet, ledit conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, qui s'est réuni ce 7 septembre, a élu comme président Patrick Braouezec, président (PCF) de l'établissement public territorial Plaine Commune. Malgré la fronde des sept présidents des départements franciliens qui ont refusé de participer au vote pour protester contre la surreprésentation de l'État au sein de cette instance, l'élu local succède à l'ex-maire (PS) de Cachan, Jean-Yves Le Bouillonnet, démissionnaire en mars dernier.

Autres pistes soumises par Gilles Carrez au Premier ministre Édouard Philippe et à sa ministre des Transports Elisabeth Borne : « Renforcer dès 2019 le panier de recettes affectées à la SGP sur un financement exclusivement francilien et à iso-fiscalité afin d'assurer la soutenabilité du modèle économique à horizon 2070 [et] créer dans la loi un plafond cumulé d'emprunt de 35 milliards d'euros par la SGP. »

Cette idée de financement exclusivement francilien ne passe pas du tout auprès des entreprises de la région Île-de-France qui contribuent déjà à hauteur de **500 millions d'euros de taxes par an**. Dans un communiqué, **Éric Berger, président du Medef francilien**, déclare que « les entreprises franciliennes ne peuvent servir de variables d'ajustement aux dérapages budgétaires quels qu'ils soient ».

Le dernier mot reviendra quoiqu'il en soit au gouvernement dès lors qu'il s'agira de rédiger le projet de loi finances 2019 et d'y inclure, ou non, ces recommandations.

Par **César Armand**

## LE JOURNAL DE GRAND PARIS – 09/09/2018

### 4 **Le Medef « farouchement opposé » aux propositions du rapport Carrez**

**« Il est temps que chacun prenne ses responsabilités. Gratuité des transports et financement des infrastructures, les entreprises ne peuvent être les seules à être mises à contribution », fait valoir le Medef.**

« À l'heure où fleurissent les débats sur la gratuité des transports publics en Ile-de-France, la question du financement des infrastructures en Ile-de-France se pose de façon insistante, comme le souligne [le rapport Carrez](#) remis au Premier ministre le 6 septembre, indique le Medef en réaction aux propositions du député du Val-de-Marne.



Eric Berger, président du Medef Ile-de-France

Selon ce rapport 250 millions d'euros annuels sur 10 ans seraient nécessaires pour mener à bien le projet de métro du Grand Paris réévalué à 35 milliards d'euros, souligne le syndicat. Ils s'ajouteraient aux 500 millions d'euros par an de taxes déjà payées par les entreprises d'Ile-de-France : taxe sur les bureaux et les locaux commerciaux, taxe spéciale d'équipement et imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau. Les entreprises d'Ile-de-France y contribueraient pour 150 millions d'euros via une majoration de taxes : la taxe sur les bureaux, la taxe spéciale d'équipement, la taxe de séjour. »

Le Medef, le Medef Paris et le Medef Ile-de-France se déclarent « farouchement opposés à ce projet ». Pour Eric Berger, président du Medef Ile-de-France : « Les entreprises franciliennes ne peuvent servir de variables d'ajustement aux dérapages budgétaires quels qu'ils soient ! »

### **Dégradation de la productivité**

« A cela s'ajoute la question de la gratuité des transports porteuse elle aussi d'une contradiction intrinsèque : la gratuité signifie plus de voyageurs, donc plus de coûts de fonctionnement et plus d'investissements mais moins de ressources financières », estime l'organisation patronale.

« Contrairement aux perceptions de l'opinion, les prélèvements sur les entreprises sont remontés au niveau des pics de 2013 et 2015, poursuit le Medef. Et les entreprises franciliennes sont davantage taxées que la moyenne française, notamment du fait de l'importance du versement transport, des différentes taxes spécifiques et de la CVAE, impôts sur les facteurs de production qui pénalisent les entreprises à haute valeur ajoutée qui caractérisent le tissu économique francilien ».



Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef.

Pour Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef, « financer les infrastructures en augmentant les impôts de production dégrade irrémédiablement la compétitivité des entreprises. Les entreprises françaises supportent un écart de taxation de près de 7 points de PIB, soit 140 milliards d'euros par rapport à leurs concurrentes de la zone euro ! ». « Il est temps que chacun prenne ses responsabilités. Gratuité des transports et financement des infrastructures, les entreprises ne peuvent être les seules à être mises à contribution », conclut le syndicat.

## 5 Grand Paris Express : les coûts dérapent, la fronde s'organise



Le coût du Grand Paris Express est désormais estimé à 35 milliards

**Alors qu'un rapport parlementaire préconise de trouver « des recettes supplémentaires estimées entre 200 et 250 millions d'euros par an » afin de financer la construction et le fonctionnement du Grand Paris Express, les présidents des sept départements d'Ile-de-France et le MEDEF Ile-de-France expriment leur désapprobation de la gestion de la Société du Grand Paris.**

### **Grand Paris Express : 250 millions d'euros supplémentaires devront être trouvés tous les ans**

Déjà en retard par rapport au calendrier initial et plombé par des dérapages budgétaires, le Grand Paris Express, le nouveau « supermétro » de l'Ile-de-France, vient de voir son coût réévalué une nouvelle fois. Dans un rapport parlementaire remis au Premier ministre Édouard Philippe, le député Gilles Carrez estime que le budget de la Société du Grand Paris, pour être viable, nécessite « *des recettes supplémentaires estimées entre 200 et 250 millions d'euros par an* » pendant 10 ans, et ce, dès 2019.

Pour dégager des revenus supplémentaires, le député suggère d'augmenter la taxe sur les surfaces de bureaux, dont s'acquittent déjà les entreprises franciliennes et qui sert à financer le Grand Paris Express. Idem pour la taxe spéciale d'équipement, qui n'a pas vu son montant évoluer depuis sa mise en place en 2011. L'augmentation de la taxe de séjour est également sur la table, puisque les touristes de passage dans la capitale française « *empruntent également le réseau de transports franciliens* ».

### **Société du Grand Paris : entrepreneurs et élus dénoncent la flambée des coûts et l'opacité de son fonctionnement**

Ce rapport a suscité un vif émoi au sein du **MEDEF Ile-de-France**, qui estime dans un communiqué que « *les entreprises franciliennes ne peuvent servir de variables d'ajustement aux dérapages budgétaires quels qu'ils soient* ». L'organisation patronale rappelle que la Société du Grand Paris est déjà financée par des taxes prélevées sur les entreprises franciliennes pour une somme de 500 millions d'euros par an. « *Contrairement aux perceptions de l'opinion, les prélèvements sur les entreprises sont remontés aux pics de 2013 et 2015* », met en garde le MEDEF Ile-de-France.

Colère également au sein de la classe politique francilienne : les présidents des sept départements d'Ile-de-France ont décidé de ne pas participer à l'élection du Président du Conseil de surveillance de la Société du Grand Paris et « *laisser à l'État la responsabilité de nommer l' élu qu'il veut* ». En dénonçant une « *élection mascarade* », les présidents de départements rappellent que « *les raisons financières et techniques invoquées par l'État pour justifier [le report de la mise en service du Grand Paris Express et le passage de son coût de 25 à 35 milliards d'euros] n'ont jamais été explicitées de façon claire et convaincante ni à l'opinion, ni aux élus locaux ou nationaux, ni même au conseil de surveillance de la SGP, pourtant directement responsable du projet* ».



07/09/2018 17:17:40

## Les pistes de Carrez sur le Grand Paris hérissent le Medef

FRANCE GRAND PARIS/REDF

PARIS, 7 septembre (Reuters) - Le Medef s'est déclaré vendredi "farouchement opposé" aux pistes proposées par le député Gilles Carrez pour financer les coûts supplémentaires engendrés par le projet de Grand Paris Express.

Dans un rapport remis jeudi au Premier ministre, l'élu Les Républicains juge nécessaire de trouver 200 à 250 millions d'euros par an, qui pourraient être générés notamment par un relèvement de 150 millions d'euros du produit de la taxe sur les surfaces à usage de bureau, de commerce et de stockage (TSB).

"Le Medef, le Medef Paris et le Medef Ile-de-France se montrent farouchement opposés à ce projet", peut-on lire dans un communiqué publié conjointement par l'organisation patronale et ses deux antennes locales.

Selon le Medef, les mesures préconisées par Gilles Carrez seraient d'autant plus néfastes que, aujourd'hui déjà, "les entreprises franciliennes sont davantage taxées que la moyenne française, notamment du fait de l'importance du versement transport, des différentes taxes spécifiques et de la CVAE, impôts sur les facteurs de production qui pénalisent les entreprises à haute valeur ajoutée".

Le député suggère aussi un relèvement de 50 millions, à 170 millions, du produit de la TSE (taxe spéciale d'équipement) affectée à la Société du Grand Paris et évoque la possibilité de créer une part régionale de la taxe de séjour avec un taux de 30%, soit 30 millions d'euros.

Sont également proposées des mesures à plus long terme, comme la mise en place d'un péage urbain. (Simon Carraud, édité par Jean-Baptiste Vey)

## IMMOWEEK – 10/09/2018

### 6 Election mouvementée au conseil de surveillance de la Société du Grand Paris



L'ensemble des présidents des départements d'Île-de-France ont refusé de participer à l'élection d'un nouveau président du conseil de surveillance de la Société du Grand Paris, en charge du projet colossal Grand Paris Express, dénonçant dans un communiqué une « mascarade ».

Les présidents des sept départements d'Île-de-France, de plusieurs partis politiques, ont décidé de « ne pas participer à cette élection mascarade et de laisser à l'Etat la responsabilité de nommer l' élu qu'il veut », ont-ils annoncé dans ce communiqué.

Le conseil de surveillance se compose de 11 représentants de l'Etat et 10 représentants des collectivités locales. Patrick Braouezec a été élu à sa tête. « Nous avons besoin que le président du conseil de surveillance soit indépendant de l'Etat », a déclaré à l'AFP Pierre Bédier, président LR du conseil départemental des Yvelines, considérant que « l'Etat s'arrange pour avoir un élu qui favorise l'opacité du système ».

Selon lui, cette nomination permettrait d'éviter un audit qu'il estime nécessaire « pour chercher les causes de l'immense dérapage ».

Le budget du Grand Paris Express (GPE), initialement de 20 milliards d'euros, a été réévalué à 35 milliards en 2017, retardant la construction de plusieurs lignes. Un rapport remis jeudi par le député LR Gilles Carrez à Matignon préconise différentes mesures pour contenir les coûts.

« Toutes les actions que je mène avec l'ensemble des représentants de l'Etat, je les ai faites dans le même état d'esprit de défendre l'intérêt des territoires sans m'empêcher de prendre des positions critiques vis-à-vis de l'Etat », a réagi auprès de l'AFP Patrick Braouezec, le nouveau président du conseil de surveillance.

La question de l'audit a été reportée « à un conseil de surveillance ultérieur », a poursuivi Patrick Braouezec, également président du territoire de Plaine Commune au nord de Paris.

Long de 200 km, le GPE comprend quatre lignes nouvelles de métro automatique, numérotées de 15 à 18, ainsi que des prolongements de la ligne 14. (AFP)

**Arthur de Boutiny**

## **::: ENTREPRISES**

**LE FIGARO – 10/09/2018**

### **7 Made in France : l'industrie tricolore en mode reconquête**



**Si les consommateurs apprécient les biens fabriqués dans l'Hexagone, c'est l'essor de nouvelles technologies qui inciteront les entreprises à y rapatrier leur production.**

Le patriotisme économique n'est pas un vain mot en France. Selon le sondage réalisé par l'Ifop pour l'association [Pro France](#) (promoteur du label Origine France garantie) et dévoilé par *Le Figaro*, 74 % des Français sont prêts à payer plus cher un produit fabriqué dans le pays. Pour 93 % d'entre eux, c'est bel et bien un moyen de soutenir l'emploi et les entreprises tricolores. Cet enthousiasme est, selon Pro France, l'une des clés du succès de la certification Origine France garantie, seule à prouver qu'un produit est réellement «made in France» (production sur le territoire avec 50 % au minimum de composants tricolores, le tout contrôlé par des certificateurs indépendants comme Afnor ou Veritas).

Plus de 600 entreprises l'ont déjà obtenu pour tout ou partie de leurs produits. Le nombre d'entreprises qui reçoivent ce sésame progresse de 10 % chaque année et 90 % d'entre elles renouvellent l'engagement quand il expire, au bout de trois ans. La plupart de leurs dirigeants participeront, le 13 septembre à Paris, aux Assises du produire en France, la grand-messe annuelle de l'association.

«Je suis étonné du nombre de jeunes entrepreneurs qui veulent recréer des filières disparues et ressusciter des savoir-faire», souligne [Yves Jégo](#), qui a fondé Pro France en 2010. L'ancien député centriste cite en exemple Florient Chausson, jeune diplômé d'une grande école de commerce qui, à 28 ans, relance l'horlogerie traditionnelle française avec les Montres Routine (autour de 300 et 350 euros), fabriquées dans l'Hexagone presque totalement avec des composants tricolores. Ou encore Thomas Huriez, fondateur de 1083, qui réhabilite les jeans «frenchies», pas plus onéreux que leurs homologues américains.

D'autres parmi ces nouveaux artisans du «made in France» sont déjà célèbres, comme Arnaud Montebourg. L'ancien ministre du Redressement productif, apôtre des produits tricolores, a sollicité la certification Origine France garantie pour son miel Bleu Blanc Ruche qui doit être lancé officiellement ce lundi. Les grandes entreprises ne sont pas non plus indifférentes à ce label qui fait mouche auprès des consommateurs. Pour certains de leurs produits, Peugeot ou SEB, par exemple, ont aussi demandé la certification.

## Usines du futur

«Ce ne sont encore que des balbutiements, reconnaît Yves Jégo. Mais si elle prépare le terrain avec des mesures adaptées, la France peut redresser progressivement son industrie.» Il appelle notamment de ses vœux des contrôles et des sanctions pour tous les produits importés ou simplement assemblés en France qui se proclament, abusivement et en toute impunité, «fabriqués en France». Malgré ces bonnes nouvelles, le rebond de l'industrie tricolore reste, dans les chiffres, encore modeste. En 2016, pour la première fois depuis 2009, la société d'études Trendeo avait recensé un nombre de créations d'usines de plus de 10 salariés très légèrement supérieur (3 seulement) à celui des fermetures. L'an dernier, la situation s'est améliorée, avec 125 créations pour 100 fermetures, soit un solde positif de 25 unités. «Mais ce bon résultat s'explique surtout par le nombre de plus en plus faible d'entreprises qui baissent le rideau, plutôt que par une hausse de celles qui s'installent. Les ouvertures restent globalement assez stables d'une année sur l'autre», observe David Cousquer, fondateur de cet observatoire. En revanche, plus le temps passe, plus les usines nouvellement installées sont «capitalistiques», dotées de machines sophistiquées qui impliquent de plus lourds investissements.

C'est dans ces usines du futur, parfois entièrement informatisées, que certains experts voient la plus grande chance pour le «made in France». «Avec les cobots, ces robots suffisamment intelligents pour travailler à côté des hommes dans les usines, on peut produire à des coûts intéressants. Ce qui ne rend plus si séduisante la délocalisation dans des pays où la main-d'œuvre est moins chère mais dans lesquels l'entreprise s'expose aux risques géopolitiques et doit compter avec les délais et le prix du transport», relève Hubert Kirchner, associé chez June Partners. C'est d'autant plus vrai que ces cobots excellent dans la logistique, une activité gourmande en main-d'œuvre sans grande valeur ajoutée (pour déplacer les pièces d'un endroit à l'autre). «On voit déjà des entreprises qui, plutôt que de construire une nouvelle usine en Afrique du Nord ou en Europe de l'Est, optent pour une usine très automatisée en France», ajoute Hubert Kirchner. Ce fut la décision prise par exemple fin 2016 par l'équipementier aéronautique Figeac Aero.

## Efficacité commerciale

Les spécialistes citent désormais en exemple la nouvelle usine alsacienne du fabricant de cuisines Schmidt Groupe. Informatisée, elle lui permet de programmer la fabrication d'une cuisine sur mesure et de gagner en efficacité commerciale. «Avec ce type d'usine, qui industrialise le travail de l'artisan, la main-d'œuvre est bien sûr plus réduite et avec un niveau de qualification élevé. Délocaliser n'aurait pas de sens, ce ne serait pas moins cher», explique Anne Leitzgen, présidente de Schmidt Groupe. Au contraire, implantée en Alsace, l'usine est pratique pour desservir rapidement des clients dans toute l'Europe, de l'Allemagne à l'Espagne.

«Ces usines nécessitent de lourds investissements mais ils peuvent être rapidement rentabilisés. Et la France, même si elle a pris du retard sur ce terrain, est traditionnellement performante dans l'ingénierie et les logiciels. Elle est donc bien placée pour tirer parti de ces nouvelles technologies», souligne Hubert Kirchner. Il juge infondée la crainte que ces cobots détruisent un peu plus d'emplois dans l'industrie. «Si la production repart en France, affirme-t-il, les emplois suivront.»

Anne Bodescot

LE PARISIEN – 10/09/2018

## **8 Récupérer du cash en payant ses courses, c'est bientôt possible dans 150 supermarchés**



Paris, le 6 septembre 2018. Casino offre à ses clients la possibilité de retirer de l'argent liquide au moment de leur passage en caisse.

**Dans les hyper et dans les supermarchés Casino d'ici à fin septembre, les clients pourront retirer entre 10 et 50 euros d'argent liquide en payant leurs articles.**

Et si vous profitez de vos courses au supermarché pour retirer un peu d'argent liquide, sans passer par la case distributeur automatique ? La question peut surprendre. [Elle correspond pourtant à une nouvelle réalité](#) : depuis fin mai 2018, dans ses 80 hypermarchés Géant, l'enseigne Casino propose ce service inédit et gratuit.

Dès lors que le client a acheté au moins un article, il a la possibilité de récupérer entre 10 et 50 euros s'il passe par l'une ou l'autre des caisses automatiques. Si ce service est très répandu aux Etats-Unis, [au Royaume-Uni \(où l'on peut retirer de l'argent dans les pubs !\)](#) ou dans certains pays émergents qui ont un système bancaire peu développé, elle n'existait pas à ce jour en France.

Depuis trois mois, le Géant basé Porte de Choisy, à Paris dans le XIIIe arrondissement, offre ce nouveau service que Sylvain a testé pour nous. D'abord, il scanne son article acheté, des chewing-gums. Mais, plutôt que de payer directement, il informe une hôtesse de caisse qu'il souhaiterait retirer 30 €. L'hôtesse scanne alors un code-barres spécial, puis enregistre le montant demandé plus le prix du produit acheté, soit 32,18 € au total. Sylvain met alors sa carte bancaire dans le lecteur, il sera prélevé de 32,18 € mais récupère au passage 30 € en liquide.

**« J'avais besoin de 20 €, ça a bien fonctionné »**

« En ce moment, nous enregistrons une dizaine de transactions par semaine, détaille Eric Chabert, le directeur du magasin. Il faut le temps que ce nouveau dispositif soit connu et s'installe petit à petit ». De fait, la plupart des clients interrogés ce jour-là ne semblent pas intéressés par cette facilité, quand ils ne se montrent pas très réticents. Seule Muriel, assistante d'éducation, est conquise. « Je l'ai utilisée une fois, j'avais besoin de 20 €, ça a bien fonctionné si ce n'est que j'ai dû attendre un peu l'hôtesse de

caisse », pointe cette souriante blonde tout de noir vêtue, qui compte bien réutiliser ce « service de dépannage », comme elle dit, à l'avenir.

A partir de fin septembre, le concept sera développé progressivement dans 150 supermarchés (500 caisses automatiques seront alors concernées) en France. « Notre objectif est d'accompagner au maximum nos clients et de leur faciliter le quotidien », explique-t-on chez Casino, où l'on se défend de vouloir « concurrencer les banques ».

### « Nous n'avons pas la volonté de proposer d'autres produits bancaires »

Est-ce que cela ne préfigure pas pourtant un virage vers des services bancaires plus larges ? Peu de risque, estiment les experts, car cela nécessiterait des investissements (chaînes informatiques, programmes, régulations, etc.), très éloignées des métiers de la grande distribution. « Nous n'avons pas la volonté de proposer d'autres produits bancaires », confirme le groupe.

En revanche, « avec ce nouveau service, Casino pérennise la relation avec ses clients, et les fidélise, dans un contexte de forte concurrence des enseignes », explique David de Matteis, associé gérant chez OC & C, un cabinet de conseil en stratégie. « A l'heure où de plus en plus d'agences bancaires ferment, ce service pourrait même leur apporter du trafic complémentaire », conclut-il.

**Odile Plichon**

## LE PARISIEN – 08/09/2018

### 9 Chez Carrefour, le difficile reclassement des ex-Dia



En janvier, Alexandre Bompard, le PDG du groupe, annonçait la fermeture de 273 magasins et le reclassement d'un salarié sur deux.

### **Six mois après l'annonce par Carrefour de la fermeture de 273 magasins, les syndicats pointent les défaillances du reclassement des 1 800 salariés concernés.**

Les lettres de licenciement arriveront dans les boîtes aux lettres dans les prochains jours. En janvier, en annonçant [la fermeture des 273 magasins Carrefour City ou Contact](#) (ex-Dia) les plus déficitaires, le PDG de Carrefour, [Alexandre Bompard](#), s'était engagé à ce qu'un salarié sur deux, sur un total de 2 100, soit recasé en interne. Les offres sont parties fin juillet et les 1 756 salariés finalement concernés dans 243 magasins (ceux qui n'ont pu être repris par la concurrence) avaient un mois pour répondre, faute de quoi ils recevraient leur lettre. « L'entreprise s'engageait à leur adresser deux offres internes de reclassement et une externe », précise Philippe Allard, de la CGT.

Six mois après cette promesse, le bilan est pour le moins décevant : seuls 243 reclassements en interne ont été effectués, selon le dernier pointage de la CFDT, soit un taux de reclassement de l'ordre de 13 %. Des chiffres que la direction de Carrefour conteste : « 350 salariés ont déjà été reclassés en interne et 300 autres bénéficient d'un délai supplémentaire pour trouver une solution de reclassement ». La

direction précise, par ailleurs, que « 1 200 personnes ont effectivement été licenciées depuis début septembre ».

Les syndicats dénoncent des offres a minima. « La plupart des salariés n'ont même pas répondu », précise Philippe Allard, dont le syndicat, comme la CFDT d'ailleurs, n'a pas signé en avril le plan de sauvegarde pour l'emploi (*NDLR : FO, la CGC et la CFTC l'ont signé*). « Beaucoup d'agents de maîtrise ont reçu des offres au statut « employé » donc inférieur, avec une perte de salaire pouvant aller de 200 ou 300 € jusqu'à 700 €, dénonce Saliha Benzerrouck, la déléguée syndicale nationale CGT de Carrefour Proxi. La direction nous rétorque qu'elle compensera les salaires pendant trois ans, mais ensuite, comment les salariés se débrouilleront-ils ? » interroge la syndicaliste.

### **Deux fois la même offre**

Certaines offres proposaient aussi des temps partiels à des salariés à temps plein, voire des CDD. Employée commerciale à Aix-les-Bains (Savoie), Isabelle Perrin s'est vue proposer deux fois la même offre. Elle n'est pas la seule. Le même poste pouvant être proposé à dix salariés, certains ont accepté une proposition qui avait déjà été prise par un collègue. « Les salariés concernés sont invités à aller voir sur l'Intranet, mais il faut les accompagner davantage, le cabinet qui devait les suivre n'en a pas fait assez », estime Sylvain Macé, de la CFDT.

Tous ces problèmes étaient déjà évoqués dans le rapport achevé en mai et resté confidentiel à ce jour, du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de Carrefour. Ce document se base notamment sur les entretiens, ayant eu lieu au printemps, au cours desquels les salariés étaient invités à se positionner. Nous l'avons consulté, en exclusivité.

### **«Le plus souvent des temps partiels»**

Il est très critique, sur le fond comme sur la forme. Florilège : « la façon dont le projet a été annoncé a été très mal perçue » ; « les postes à pourvoir sont le plus souvent des temps partiels de 30 heures qui n'intéressent pas des personnes en CDI » ; « pour les agents de maîtrise, les postes disponibles représentent souvent une dégradation de leurs conditions d'emploi et de leurs conditions de travail » ; « les formations demandées, diplômantes ou en vue de reconversion, sont souvent refusées, car trop coûteuses », etc.

Les salariés vont maintenant devoir choisir entre un congé de reclassement ou un licenciement. « Beaucoup attendent le congé de reclassement qui est très intéressant, car il peut aller de 18 à 36 mois », explique Reda Ait Slimane, de Force Ouvrière (syndicat signataire).

### **Audience devant le tribunal fin octobre**

La direction de Carrefour précise qu'il y a et aura « un vrai accompagnement des salariés vers un reclassement interne ou externe », et qu'elle s'engage « à reclasser 100 % des salariés qui auront fait une demande de reclassement ».

De son côté, la CGT a pris la décision d'attaquer le Plan de sauvegarde pour l'emploi (PSE) pour irrégularités de procédure, déloyauté et, dans le nord-ouest, pour défaut de recherche de repreneurs. L'audience devant le tribunal administratif de Caen (Calvados) aura lieu le 24 octobre.

**PATRICIA, chef de magasin adjointe à Péronne : « Pas assez de postes pour tout le monde » :**  
<http://www.leparisien.fr/economie/emploi/chez-carrefour-le-difficile-reclassement-des-ex-dia-07-09-2018-7879917.php>

**Odile Plichon**

## **10 Olivier Dussopt : « L'objectif de 50.000 suppressions de postes au sein de l'Etat est très largement atteignable »**



Le secrétaire d'Etat en charge de la fonction publique et des collectivités locales, Olivier Dussopt.

**Olivier Dussopt fait sa rentrée sociale ce lundi avec l'ouverture de négociations sur l'égalité femmes-hommes dans la fonction publique. Pour lui, la fonction publique « ne peut pas signer un accord dont les dispositions seraient moins ambitieuses que dans le secteur privé ».**

**4.500 suppressions de postes de fonctionnaires de l'Etat en 2019 après 1.500 cette année. L'objectif d'Emmanuel Macron d'en supprimer 50.000 sur le quinquennat est-il tenable ?**

Il est très largement atteignable, sachant que chaque année il y a plusieurs dizaines de milliers de départs en retraite. Mais il n'est pas l'alpha et l'oméga de notre politique. Nous ne comptons pas renouveler les erreurs du passé. Il faut d'abord travailler sur la façon de moderniser les services publics et de gagner en productivité. Ce n'est qu'à partir de là que l'on peut supprimer des emplois, tout en conservant un objectif : l'amélioration de la qualité du service public rendu aux usagers. La mise en oeuvre des réformes étant progressive, plus nous allons avancer, et plus des marges de réduction des effectifs se dégageront.

**Bercy va-t-il être encore le principal ministère mis à contribution ? Les syndicats craignent la suppression de 20.000 postes.**

Les services de Bercy ne seront pas les seuls concernés. Mais ils seront bien sûr mis à contribution, comme les autres. Notre méthode, avec Gérard Darmanin, c'est, dans l'ordre : missions, réseaux, effectifs. Nous sommes convaincus qu'il est possible de rendre le même service public autrement. Prenons le cas des trésoreries, que nous avons évoqué le 11 juillet lors de la réunion que nous avons tenue avec les 600 cadres de l'administration centrale et des services déconcentrés de notre ministère. Depuis plusieurs années, des centaines de perceptions ont été supprimées en France. Il en reste un peu plus de 2.000. La dématérialisation et le prélèvement à la source vont encore réduire les besoins. Nous avons l'objectif de maintenir autant que possible un point de contact physique par intercommunalité, je pense que c'est possible. Mais il serait imprudent et contre-productif de donner un objectif cible en termes d'évolution des effectifs de Bercy.

**On dit que l'Education nationale ne sera pas épargnée... Vous allez supprimer des postes d'enseignants ?**

L'Education, comme les autres ministères, va mettre à profit des réorganisations pour se réformer. Ça ne veut pas dire que nous allons nécessairement supprimer des postes d'enseignants. Dans la continuité des actions engagées, la priorité sera donnée au premier degré, notamment en poursuivant le dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire. Enfin, nous allons aussi créer quelques 6.000 postes (4.500 ont été créés en 2018) d'accompagnants pour les enfants présentant des situations de handicap. En parallèle, nous poursuivrons les créations de postes dans le secteur de la justice ou de la sécurité.

**Visez-vous aussi l'objectif d'une baisse de 70.000 postes dans les collectivités ?**

Oui effectivement, dans les années qui viennent, environ 150.000 départs annuels à la retraite sont prévus dans la fonction publique dont une part plus importante dans les collectivités. Ces 2-3 dernières années, la tendance est déjà à la baisse dans la fonction publique territoriale. Je fais confiance aux collectivités pour y parvenir, sans intervenir dans leur libre administration. C'est le sens du partenariat que nous avons bâti avec elles dans le cadre de la contractualisation. Nous allons par ailleurs, en 2019, essayer de faire baisser les charges des collectivités, notamment celles liées aux normes et aux frais de personnel.

### **Comptez-vous revoir le temps de travail des fonctionnaires territoriaux ?**

Nous nous inscrivons dans le cadre des 1.607 heures de la loi de 2000. Deux rapports, de la Cour des comptes et du CSFPT (Conseil supérieur de la fonction publique territoriale), ont montré qu'en moyenne le temps de travail dans les collectivités est inférieur à cette durée. Parce que certains agents ont des sujétions particulières (travail de nuit, etc.) mais aussi à cause du maintien d'accords locaux antérieurs à 2001. Nous devons les remettre en question pour nous assurer du respect des 1.607 heures. Il faut aussi harmoniser les régimes d'autorisation d'absence. Les congés pour mariage, par exemple, varient de trois jours jusqu'à une dizaine. L'objectif est d'avoir un barème unique pour les trois versants de la fonction publique.

### **Concernant les finances locales, que prévoyez-vous pour le projet de loi de finances ?**

Nous avons promis de stabiliser en 2018 les dotations aux collectivités. Je rappelle que la dotation globale de fonctionnement est même passée de 47,8 à 48,1 milliards d'euros. L'an prochain, nous serons sur la même tendance, et il n'y aura pas le mouvement massif de « yoyo » des dotations qu'ont pu connaître les communes et qui résultait de la réforme de la carte intercommunale intervenue en 2017 à la suite de l'adoption de la loi NOTRe, en 2015. Il y aura nettement moins de communes qui verront leur dotation baisser. Nous comptons aussi maintenir le niveau des aides à l'investissement local.

### **Les collectivités demandent à revoir l'encadrement de leurs dépenses avec l'Etat. Y êtes-vous prêts ?**

C'est trop tôt pour poser la question. Nous estimons, avec ma collègue Jacqueline Gourault, que la bonne période pour évaluer ces contrats n'est pas le PLF 2019. Il faut attendre une année d'exécution budgétaire. La contractualisation sur une évolution de 1,2 % de dépenses est une « nouvelle grammaire », voulue par le Premier ministre, de la relation Etat-collectivités. Je note par ailleurs que 70 % des collectivités concernées ont signé ce contrat avec l'Etat.

### **Où en êtes-vous sur la réforme de la fonction publique ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> février, nous avons lancé des groupes de travail sur quatre chantiers : la refonte du dialogue social, l'élargissement des recrutements de contractuels, la structure de la rémunération et la mobilité. Sur les deux premiers chantiers, nous avons fait un point d'étape avec les syndicats avant la pause estivale. Nous allons travailler jusqu'à la fin octobre sur les deux autres, puis les discussions seront ensuite suspendues pour permettre aux organisations syndicales de préparer les élections professionnelles du 6 décembre. Nous ouvrirons ensuite un nouveau cycle de consultation sur le projet de loi que nous aurons rédigé. L'objectif est de présenter un projet de loi dans les premiers mois de 2019.

### **Quels assouplissements allez-vous introduire sur les contractuels ?**

Il y en a plusieurs. Par exemple, nous comptons élargir le droit de [recours](#) aux contrats pour des besoins locaux quand il y a une difficulté de recrutement et aligner les durées de contrats des agents de catégories B et C (actuellement de deux fois un an) sur celles des catégories A (deux fois trois ans). Nous voulons aussi créer des contrats de mission ou de projet (le nom n'est pas encore arrêté) pour permettre aux employeurs publics de s'adjoindre des profils d'agents et des compétences qu'ils n'ont pas, et pour le temps de réalisation du projet sans qu'il y ait d'engagement, ni de l'employeur ni de l'agent, à une carrière entière. Nous allons enfin améliorer les conditions d'emploi des contractuels et



travailler sur leur perspective d'évolution dans la fonction publique. Une réunion sur le sujet doit avoir lieu dans les prochains jours.

### **Que comptez-vous faire sur les rémunérations ?**

Nous avons dès le départ annoncé notre volonté de prendre en compte l'investissement professionnel des agents, autrement dit le mérite, tant au niveau collectif qu'individuel. Nous allons aussi nous pencher sur la question des primes. La réforme de 2014 visant à remplacer la plupart des primes et indemnités existant dans la fonction publique de l'Etat par un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) concerne peu d'agents : seuls 25 % des agents de l'Etat sont aujourd'hui concernés. Son architecture générale est intéressante, avec notamment un plafonnement de la part indemnitaire à 30 %, mais il manque un taux plancher. Les employeurs territoriaux ont proposé de le fixer entre 10 et 15 %. Ca me paraît une bonne idée.

### **Quid du fameux « plan de départ volontaire » ?**

Je le redis, il n'y aura pas « un » plan de départ volontaire. Dans le cadre de la concertation, nous travaillons à des outils visant à favoriser les mobilités au sein de la fonction publique et vers le secteur privé. Chaque année, 4 % des agents changent de poste en restant dans la fonction publique, mais dans moins de 1 % des cas seulement ils changent de versant. C'est trop peu. Nous allons donc travailler sur des formations passerelles et, en 2019, une plate-forme numérique centralisera l'ensemble des offres d'emploi des administrations, que pourront aussi consulter les salariés du secteur privé. Concernant les départs volontaires de la fonction publique, il faut savoir qu'il existe déjà une indemnité qui peut être perçue individuellement par certains agents démissionnaires. Plafonnée à deux ans de salaire hors primes, elle concerne chaque année environ 1.000 personnes au sein de l'Etat. Nous devons en réinterroger les conditions d'accès. Nous voulons aussi permettre aux employeurs de mettre en place des dispositifs collectifs sur la base du volontariat en cas de restructuration de services.

### **Le Conseil constitutionnel a censuré l'extension de la liste des postes de l'encadrement supérieur pouvant être occupés par des contractuels dans la loi Avenir professionnel. Qu'allez-vous faire ?**

Le gouvernement croit en cette mesure et la représentera. Le Conseil constitutionnel n'a pas jugé le fond de la mesure. En revanche, le maintien des droits à l'avancement pendant cinq ans pour les fonctionnaires qui se mettent en disponibilité pour exercer une activité professionnelle va pouvoir entrer en vigueur et c'est une bonne chose pour favoriser les mobilités entre secteur public et secteur privé. Nous pourrions d'ailleurs l'étendre aux congés parentaux.

### **Comment abordez-vous la négociation sur l'égalité femme-homme qui démarre aujourd'hui ?**

J'ai plaisir à constater que la majeure partie des organisations syndicales conviennent de l'importance de ce sujet sur lequel, j'espère, nous pourrions aboutir à un large accord. Les mesures législatives qui en résulteront seront inscrites dans le projet de loi de transformation de la fonction publique.

### **Quels sont vos objectifs ?**

Que les dispositions de l'accord de 2013, signé par toutes les organisations syndicales, soient appliquées et que l'on franchisse une nouvelle étape. Nous allons travailler sur plusieurs sujets : la résorption des écarts de rémunération et de déroulement de carrière des agents, l'accès aux métiers et responsabilités, une meilleure conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle, la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et l'instauration de pénalités financières pour les employeurs publics qui ne joueraient pas le jeu.

### **Corriger les inégalités salariales et de promotion réclame des moyens financiers. Vous les aurez ?**

Je peux vous affirmer que, par principe, la fonction publique, dans ses trois versants, ne peut pas signer un accord dont les dispositions seraient moins ambitieuses que dans le secteur privé. C'est bien cet objectif que je poursuis dans les négociations que je préside.

### **Inégalités femmes-hommes : la fonction publique n'est pas épargnée //**

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0302223389111-inegalites-femmes-hommes-la-fonction-publique-nest-pas-epargnee-2203486.php>

**Matignon va tailler dans les effectifs du ministère des Sports //** <https://www.lesechos.fr/politique-societe/gouvernement/0302222150212-matignon-va-tailler-dans-les-effectifs-du-ministere-des-sports-2203288.php>

Leila de Comarmond et Matthieu Quiret

## **LES ECHOS – 10/09/2018**

### **11 Les prochaines exonérations de cotisations seront à la charge de la Sécurité sociale**



La ministre des Solidarités, Agnès Buzyn, et le ministre des Comptes publics, Gérard Darmanin, vont faire évoluer les relations financières entre l'Etat et la Sécurité sociale.

**Le rapport Charpy-Dubertret préconise une règle de « solidarité » entre l'Etat et la Sécurité sociale, cette dernière devant bénéficier d'excédents budgétaires ces prochaines années. Une partie des nouveaux allègements de cotisations ne seront plus compensés par l'Etat dès 2019.**

C'est la fin d'une règle d'or édictée en 2004. L'an prochain, l'Etat devrait cesser de compenser intégralement à la Sécurité sociale le coût des allègements de charges. Cela ne sera pas un tremblement de terre dans l'immédiat, puisque selon nos informations, le gouvernement souhaite limiter ce transfert de fardeau aux nouveaux allègements.

Dans le viseur : les 500 millions d'euros liés à la suppression du forfait social sur l'intéressement et la participation dans les PME et les 2,5 milliards d'euros d'exonérations de charges sociales sur les heures supplémentaires (en année pleine). Deux mesures qui seront inscrites dans le projet de [budget de la Sécurité sociale](#) pour 2019. A l'inverse, [la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi \(Cice\) en baisse de charges](#) pour 24,8 milliards d'euros n'est pas considérée comme une nouveauté - pas même la composante bas salaires de cette mesure, qui va représenter 4 points de baisse de charges supplémentaires au SMIC à l'automne 2019 (pour un coût de 3,3 milliards en année pleine). Elle demeurera donc intégralement compensée.

### **La Sécurité sociale quasiment à l'équilibre**

Il ne s'agit pas non plus de « décompenser » tous les nouveaux allègements. Le transfert financier devra rester limité en montant, afin de respecter deux impératifs, souligne une source gouvernementale : « Ne

*pas dégrader les comptes de la Sécurité sociale ; ne pas remettre en cause son objectif de désendettement ».*

Ces deux garde-fous sont précisément ceux que mettent en avant Christian Charpy et Julien Dubertret dans leur rapport sur les relations financières entre l'Etat et la Sécurité sociale, que « Les Echos » ont pu lire. Les deux hauts fonctionnaires ont été mandatés en janvier par les ministres de tutelle de la Sécurité sociale, Agnès Buzyn et Gérard Darmanin, pour trouver un moyen de concrétiser un engagement de la dernière Loi de programmation de finances publiques (LPFP) : un transfert partiel des excédents à venir de la Sécurité sociale vers l'Etat.

Après vingt ans dans le rouge, la Sécurité sociale doit en effet à peu près retrouver l'équilibre l'année prochaine, contrairement au budget de l'Etat. Selon les prévisions établies dans la LPFP à fin 2017, l'ensemble des administrations de la Sécurité sociale (dont le périmètre est plus vaste et inclut notamment les recettes de la Caisse d'amortissement de la dette sociale) devrait enregistrer un excédent supérieur à 20 milliards d'euros l'an prochain, qui irait croissant.

### **Une cagnotte hypothétique**

La loi prévoit que tout ce qui sera au-dessus du seuil de 0,8 point de PIB, c'est-à-dire près de ces 20 milliards, sera écrêté au profit de l'Etat : 3 milliards en 2019, 14 milliards en 2020, 20 milliards en 2021, et plus de 27 milliards en 2022. Mais la mission estime que moins de 60 % pourront en réalité être transférés. En effet, les excédents de l'Unédic ou de l'Agirc-Arrco n'entrent pas dans le champ des lois de financement. De plus, la cagnotte attendue de 2,5 milliards d'euros d'excédents hospitaliers est hautement hypothétique...

Christian Charpy et Julien Dubertret estiment que tous les nouveaux allègements, y compris le Cice transformé, ne devraient plus être compensés qu'à 50 %. Ils proposent ainsi de réaffecter à l'Etat 12 milliards de recettes jusqu'à la fin du quinquennat, tout en remboursant 15 milliards de dette sociale stockée à l'Acoss. A la règle d'or déjà citée, les rapporteurs veulent substituer un principe de « *solidarité financière* » entre les deux grands pôles de la dépense publique. Le principal justificatif est lié au fait que quand l'Etat finance intégralement des baisses de charges, cela muscle les créations d'emplois et donc les recettes des régimes sociaux. L'effort devrait donc être partagé.

Mais le dossier est sensible politiquement, les partenaires sociaux notamment voyant d'un très mauvais oeil la mise à contribution de la Sécurité sociale.

### **Vers un nouveau financement de la protection sociale**

Le rapport Charpy-Dubertret propose une refonte des recettes, très complexes, de la Sécurité sociale. Celle-ci se verrait affecter une liste limitative de prélèvements propres : cotisations et contributions sociales, CSG, taxes comportementales sur le tabac, l'alcool, les boissons sucrées. Les autres taxes diverses, comme la taxe sur les salaires, qui ont peu à voir avec la vocation sociale du régime général, seraient redirigées vers l'Etat. Qui compenserait ces pertes de recettes (35 milliards au total) par un transfert de TVA. Par ailleurs, la mission souhaite élargir le champ de la loi de financement de la Sécurité sociale à l'assurance-vieillesse complémentaire, à l'assurance-chômage et aux établissements hospitaliers, soit à titre informatif, soit afin de donner la main au législateur sur leur gestion. Une vraie loi de financement de la protection sociale.

**Solveig Godeluck**

**LES ECHOS – 10/09/2018**

## 12 Assurance-maladie : l'exécutif tenté de lâcher du lest



Le ministre de l'Action et des Comptes publics Gérald Darmanin et la ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn peinent à dégager les économies prévues.

### **Pour aider les hôpitaux, le gouvernement pourrait fixer un objectif de progression des dépenses d'assurance-maladie supérieur à 2,3 % en 2019.**

Il n'y aura « *pas d'économies sur l'hôpital pendant ce quinquennat* ». Emmanuel Macron l'a promis aux Français, en avril. Au contraire, le plan de transformation du système de santé que doit présenter le chef de l'Etat le 18 septembre est censé relancer la machine hospitalière, abîmée par les coups de rabot répétitifs : le déficit des hôpitaux publics a **frôlé le milliard d'euros** en 2017.

Las, les marges de manoeuvre sont bien maigres. L'exécutif songe donc à relâcher temporairement la contrainte budgétaire qui pèse sur les remboursements en matière de santé. Selon nos informations, l'objectif national de progression des dépenses d'assurance-maladie (Ondam) pour 2019 pourrait être relevé de 0,1 point, donc de 200 millions d'euros, atteignant 2,4 %. « *Il y a une baisse tendancielle de l'investissement hospitalier. Or il faut relancer l'investissement pour faire de la transformation* », justifie une source gouvernementale. Ce point devrait être tranché la semaine prochaine.

En 2017, le président a lui-même fixé l'Ondam à 2,3 % en moyenne durant tout le quinquennat. Pour 2019, cela équivaldrait à rajouter 4,4 milliards d'euros à un budget de 190,9 milliards d'euros en 2018. Un geste conséquent. Mais les besoins augmentent encore plus vite, avec une population croissante, vieillissante, et des traitements plus onéreux. Pour tenir l'objectif de 2,3 % par rapport à la pente naturelle des dépenses, les économies sur le système de santé tourneraient autour de 3,6 milliards, en retrait après l'effort de 4 milliards en 2018.

### **Plus de 400 millions d'économies en fumée**

Pour refinancer l'hôpital, le gouvernement envisage aussi de modifier la répartition des efforts avec les soins de ville (médecins libéraux, paramédicaux, etc.). L'an dernier, les établissements ont été tenus de limiter à 2 % la progression de leurs dépenses, alors que les soins de ville étaient autorisés à monter de 2,4 %. Un partage largement dicté par la nécessité, puisqu'il est plus facile de fermer le robinet des crédits hospitaliers que de cesser de rembourser des consultations libérales. Une mission lancée dans le cadre du plan Santé est d'ailleurs chargée de **trouver de nouveaux outils de régulation des soins de ville**.

Cette réflexion sur l'Ondam est aussi une conséquence du retrait du projet de déremboursement partiel des arrêts maladie par la Sécurité sociale. Alors que **le coût des soins de ville dérive**, le gouvernement pensait avoir trouvé la parade à l'envolée du coût des indemnités journalières : **transférer aux employeurs** la prise en charge du 4<sup>e</sup> au 7<sup>e</sup> jour. Face au tollé, Matignon **a fait marche arrière** fin août. Plus de 400 millions d'euros d'économies potentielles, soit 0,2 point d'Ondam, se sont évaporés.

Toutefois, certains au gouvernement sont réticents à dévier de l'objectif à 2,3 %. A Bercy, on préfère mettre en avant le « *calibrage* » du plan de transformation du système de santé, qui « *ne va pas coûter 1 milliard tout de suite* », et les économies réalisables en améliorant le management des hôpitaux.

## Plan pauvreté : la couverture maladie à nouveau remodelée //

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0302223835413-plan-pauvrete-la-couverture-maladie-a-nouveau-remodelee-2203472.php>

Solveig Godeluck

LE FIGARO – 10/09/2018

### 13 L'illettrisme, un fléau qui touche aujourd'hui 1,5 million de salariés



Une entreprise sur deux a déjà été confrontée à des employés ayant des difficultés à lire, écrire et compter.

**Une entreprise sur deux a déjà été confrontée à des employés ayant des difficultés à lire, écrire et compter.**

En France, le sujet est encore tabou. Et pourtant, 9 millions de personnes rencontrent des difficultés graves avec la lecture, l'écriture et le numérique, une réalité qui place l'Hexagone au 22<sup>e</sup> rang des 24 pays de l'OCDE. Trois millions sont même en situation d'**illettrisme**, un néologisme créé en 1981 par ATD Quart Monde pour qualifier des personnes qui ont été scolarisées en France mais qui ne disposent pas des compétences de base pour être autonomes dans des situations simples de la vie.

Contrairement à une idée reçue, l'illettrisme, fléau des temps modernes qui touche 9 % des hommes et 6 % des femmes, ne concerne pas que des retraités (75 % ont moins de 55 ans et 5 % des jeunes passés par la Journée défense et citoyenneté sont signalés aux services éducatifs et sociaux). Ni des personnes vivant à la campagne (seuls 26 % résident en zone rurale) ou en banlieue (90 % ne viennent pas de quartiers ciblés par la politique de ville).

#### Danger numérique

Les actifs sont aussi touchés, et pas qu'un peu. **Selon les statistiques officielles, 51 % des personnes illettrées ont un emploi (soit 1,5 million)**, 13,5 % suivent une formation et 10 % pointent à Pôle emploi. Pis, une entreprise ou administration publique sur deux jure avoir déjà été confrontée à des salariés ou agents ayant des difficultés à lire, écrire et compter mais seule une sur cinq a adapté son offre de formation. Et ce alors que le taux d'illettrisme est de 10 % parmi les employés de l'agriculture, de la pêche et de l'agroalimentaire, ou de 7,5 % dans le BTP et les services à la personne.

Les exigences liées au recours à la lecture et à l'écriture s'étant accrues dans beaucoup de métiers, l'illettrisme est devenu un frein de plus en plus important à l'accès et au maintien dans l'emploi. «Il est désormais nécessaire pour un gardien d'immeuble de savoir dresser un état des lieux et pour une aide soignante de savoir utiliser les outils de traçabilité», rappelle ainsi **Thierry Lepaon**, le délégué interministériel à la langue française.

Un problème accentué par la révolution numérique qui va faire évoluer significativement dans leur contenu la moitié des emplois existants. Or 14 millions de personnes sont aujourd'hui frappées d'**illectronisme**, «l'analphabétisme du XXI<sup>e</sup> siècle» selon Thierry Lepaon, qui se définit par un manque de

connaissance des clés nécessaires à l'utilisation des ressources numériques. Résultat, 10 % des emplois existants présentent un cumul de vulnérabilités susceptibles de menacer leur existence... «L'illettrisme numérique se joue aussi derrière les écrans», s'alarme l'ex-patron de la CGT qui, pour sensibiliser l'opinion, organise jusqu'à la fin du mois la 5e édition des [Journées nationales d'action de lutte contre l'illettrisme](#), et maintenant l'illectronisme.

**Thierry Lepaon : «L'illettrisme, c'est l'affaire de tous» //**

<http://premium.lefigaro.fr/social/2018/09/09/20011-20180909ARTFIG00089-thierry-lepaon-tout-le-monde-est-responsable.php>

**Marc Landré**

**LE PARISIEN – 10/09/2018**

## **14 La réforme du compte personnel de formation repoussée à l'automne**



Guyancourt (Yvelines), le 6 septembre.

La ministre du Travail, Muriel Pénicaud, lors d'une visite du Campus des services de l'automobile et de la mobilité, un centre de formation.

**Initialement prévue au 1er janvier, la monétisation du compte personnel de formation ne verra pas le jour avant septembre 2019.**

La monétisation des heures de formation, prévue dans la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » promulguée mercredi par Emmanuel Macron, aura du retard à l'allumage. « Ce qu'on va faire est unique au monde : [les actifs auront 500 € crédités sur leur compte](#) chaque année – 800 € pour ceux qui n'ont pas de diplôme -, jusqu'à 5 000 € ou 8 000 € maximum au bout de 10 ans », [annonçait en juin la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, dans le Parisien - Aujourd'hui en France](#).

Selon nos informations, cette réforme du Compte personnel de formation (CPF), visant à comptabiliser les droits à la formation non plus en heures mais en euros, verra le jour dans un an et non pas à compter du 1er janvier 2019, comme annoncé initialement.

« Au 1er janvier 2019, il ne se passera rien pour les 30 millions d'actifs bénéficiant du CPF, la mise en œuvre pratique se fera en septembre ou octobre 2019 » nous confirme le ministère du Travail. Il faudra donc attendre le fameux jour J, pour que chacun puisse avoir sur son téléphone via [une application dédiée](#), les crédits de formation convertis en euros, avec un accès direct à toutes les formations proposées. En entrant simplement son numéro de Sécurité sociale, chacun pourra alors s'inscrire directement, choisir la formation de son choix, savoir ce que les autres en ont pensé et payer en ligne. Et ce sans avoir à demander l'autorisation à leur employeur ni au conseiller de Pôle emploi.

### **Un report qui ne surprend pas les professionnels**

« C'est une telle révolution qu'on a besoin de près d'un an de plus », lâche une source gouvernementale. Que va-t-il se passer en attendant ? « D'ici l'automne 2019, les anciennes règles

continuent de s'appliquer. Les salariés qui souhaitent une formation devront continuer de s'adresser à leur employeur ou leur DRH », indique le ministère.

Le report de calendrier ne surprend d'ailleurs pas les professionnels. « Il y a une période incompréhensible pour construire les outils, comme en 2014 lorsque le DIF (*droit individuel à la formation*) a été transformé en CPF : cela avait pris neuf mois pendant lesquels le marché de la formation s'était mis un peu en sommeil », réagit Aurélie Feld, présidente de CSP, un organisme de formation spécialisé dans le management et le développement personnel. Elle regrette ce flou dès l'annonce de la réforme. « Quand les effets d'une réforme ne sont pas lisibles immédiatement, cela crée forcément de l'attentisme », déplore un autre professionnel.

Une période de transition pendant laquelle des travaux d'Hercule vont être menés en coulisse. Car il s'agit bel et bien de changer toute l'ancienne tuyauterie et d'en construire une nouvelle. D'abord, en fusionnant trois entités publiques de la formation en une seule, qui sera baptisée France Compétences.

Deuxième chantier en vue, les 20 Opcv (Organismes paritaires agréés qui collectent aujourd'hui l'argent de la formation auprès des entreprises et gèrent les financements) vont être regroupées en 10 instances baptisées Opco (Opérateurs de compétences), qui auront notamment pour missions d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les petites et moyennes entreprises (PME). Ce sont les Urssaf qui, à l'avenir, collecteront la contribution obligatoire des entreprises (1,68% pour les entreprises de plus de 11 salariés et plus, 1,23% pour les moins de 10)

L'argent sera ensuite transféré à la Caisse des dépôts et de consignation, organisme public chargé de convertir le CPF en euros et de payer les formations des bénéficiaires. Une révolution attendue par beaucoup de salariés pour sa simplicité, mais qui fait grincer des dents les employeurs. « Cela met tout sur les épaules du salarié et désresponsabilise l'entreprise », dénonce Pierre Charlez le président de l'association nationale des directeurs de ressources humaines (ANDRH). Même réticences chez certains syndicats qui redoutent une inégalité d'accès liée à une nouveauté du dispositif passée inaperçue : l'obligation de faire sa formation sur son temps de repos... et non plus sur le temps de travail comme le prévoyait le DIF.

**Catherine Gasté**

## **::: POLITIQUE**

**LE FIGARO – 10/09/2018**

### **15 Immersion en Nouvelle-Calédonie pour Wauquiez**



**Deux mois avant le référendum d'autodétermination, le président des Républicains passe cinq jours sur place.**

Jusqu'au référendum du 4 novembre portant sur son indépendance, [la Nouvelle-Calédonie](#) est en campagne. Laurent Wauquiez, président des Républicains, a choisi ce temps fort pour s'imprégner d'un territoire de contrastes, où la droite est elle-même morcelée. « Il n'y va pas pour prêcher la bonne parole mais pour écouter », explique l'un de ses conseillers, justifiant la présence d'un responsable politique

dans un tel contexte, surtout quand celui-ci préside le premier parti d'opposition. Il doit y passer cinq jours.

Laurent Wauquiez défend le maintien de la Nouvelle-Calédonie au sein de la République française. Il n'a jamais fait mystère de sa position sur le sujet. «Mais c'est évidemment autre chose de venir le dire sur place et d'expliquer pourquoi Les Républicains sont favorables à ce maintien», souligne un proche. En six mois, après La Réunion et Mayotte, c'est la troisième fois que le président des Républicains se déplace outre-mer. «Ce n'est pas un hasard car il souhaite renouer le lien entre la droite française et ces territoires. Il y aura d'autres voyages», annonce-t-on.

Éric Ciotti, député des Alpes-Maritimes et président de la commission nationale des investitures LR, l'accompagne. Si certains ont voulu voir un message politique caché derrière ce tandem, le parti écarte cette idée. Le président souhaite simplement inclure des cadres LR de manière systématique dans tous ses déplacements, explique-t-on.

Sous sa casquette de président de parti, Wauquiez souhaite également poursuivre son travail de reconstruction du parti. Comme en métropole, la droite calédonienne n'a pas été épargnée par les divisions. Il souhaite encourager chacun à se rassembler. «La situation locale est complexe. Il faut être prudent. Mais il est important de réenclencher une dynamique d'union», insiste un conseiller.

Laurent Wauquiez entretient des liens avec certains acteurs politiques locaux, mais ce voyage est une première pour lui. Le menu de son immersion a été conçu pour lui permettre de se faire une idée précise des enjeux. Il vient aussi découvrir ce territoire avec l'intention de porter un message plus large sur l'outre-mer et son importance pour la France. Dès dimanche, il a déposé une gerbe au pied de la Croix de Lorraine à Nouméa, avant une visite du marché et du centre culturel Tjibaou. Lundi, petit déjeuner avec Thierry Lataste, le haut-commissaire de la République, chargé d'assurer la bonne marche du référendum. Dans la foulée, Laurent Wauquiez échangera avec des représentants de l'UC-FLNKS (favorables à l'indépendance) et des Républicains calédoniens. Il souhaite rencontrer également des élus et des acteurs de la société civile. Après Nouméa, il rejoindra la commune de Boulouparis administrée par Alain Lazare (membre du Rassemblement, anti-indépendantiste), avant la visite d'une exploitation agricole (TUAL).

Mardi, après une rencontre avec les jeunes du RSMA à Koumak (régiment du service militaire adapté), il échangera avec des chefs d'entreprise et des responsables de fédérations patronales chez Bluescope Acier. Puis s'entretiendra avec le comité des sages, réunissant douze personnalités calédoniennes chargées de contrôler le déroulement du référendum. La journée s'achèvera par un entretien avec le parti UNI-Palika. Le tempo restera soutenu mercredi: Syndicat des industries de la mine, visite de la mine Vulcain, échanges avec les Républicains-Rassemblement-MPC et Calédonie Ensemble puis réunion publique le soir. Enfin, pour sa dernière journée, après un petit déjeuner avec des chefs d'entreprise, Laurent Wauquiez se rendra au Sénat coutumier, structure composée de 16 sénateurs, créée en 1998 par l'accord de Nouméa.

En avril, dans *Le Figaro*, Laurent Wauquiez avait demandé à Emmanuel Macron d'adopter «une position ferme pour défendre l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie à la France». Présent sur ces îles d'Océanie, à 16.700 kilomètres de Paris, le président LR ne change pas de ligne. Son message politique est clair: la Nouvelle-Calédonie au cœur de la France restera une chance pour tous.

[Emmanuel Galiero](#)

**::: INTERNATIONAL**

**LE JDD – 09/09/2018**

**16 Taxe numérique européenne : comment Bruno Le Maire tente de relancer**



## une promesse de Macron



**Le ministre de l'Economie Bruno Le Maire voudrait conclure, d'ici la fin de l'année, une taxe numérique européenne. Samedi en Autriche, il a cherché à convaincre ses partenaires européens.**

Emmanuel Macron en avait fait une promesse de campagne : une taxe européenne sur les géants du web. "Nous nous battons, au niveau européen, pour une taxe sur le chiffre d'affaires réalisé dans nos pays pour des prestations de service électronique. Cela éliminera ainsi les montages consistant à rapatrier les profits dans des paradis fiscaux", écrivait-il dans son projet présidentiel. Le dossier était sur la table des discussions samedi à Vienne, lors d'une réunion Ecofin rassemblant les ministres européens de l'Economie et des Finances. Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, semble l'avoir relancé.

Pour Paris, c'est une question d'équité. "Les peuples européens veulent de la justice (...). Ils ne comprennent pas que nous laissions des groupes comme Google, Amazon et Facebook avoir 14 points de taxation de moins qu'une PME ou qu'une entreprise européenne", a déclaré Bruno Le Maire [sur le plateau des 4 vérités sur France 2](#), jeudi.

### **1 - En accélérant l'agenda**

Cette taxe numérique européenne frapperait les grosses entreprises du numérique, souvent accusées de profiter des failles du système fiscal européen. Elle concerne les Gafa (Facebook, Google, Amazon et Apple) mais aussi d'autres plateformes en ligne comme Airbnb. Soit environ 200 sociétés au total. La Commission européenne propose une taxe de 3% sur une partie de leur chiffre d'affaires : les revenus publicitaires et les revenus liés aux transactions opérées sur leurs sites. Selon Bruxelles, elle rapporterait au maximum 5 milliards d'euros par an dans toute l'Union européenne.

Sur ce dossier, Bruxelles et Paris veulent aller vite et aboutir à un texte d'ici janvier prochain. Emmanuel Macron pourrait ainsi mettre cette promesse à son actif avant les élections européennes de mai. Problème : en matière fiscale, l'Union européenne requiert l'unanimité de ses membres. Or, si la majorité des 27 Etats-membres soutiennent l'idée, d'autres freinent des quatre fers. [Selon Le Monde](#), Malte, l'Irlande et les pays nordiques de l'Union – Suède, Danemark et Finlande – sont contre. Beaucoup souhaitent privilégier les discussions en cours au sein de l'OCDE. Ils redoutent que cette taxe parasite un peu plus les négociations, déjà au point mort.

### **2 - En proposant une taxe temporaire**

L'Allemagne, elle, tergiverse. Officiellement, elle soutient le projet. Mais, mardi, une note interne révélée par le quotidien *Bild* a jeté le trouble. Signée par le ministre des Finances Olaf Scholz, elle juge que "la diabolisation" des Gafa n'est "pas efficace". "Déclarer publiquement que des entreprises comme Google, Apple, Facebook et Amazon doivent payer des impôts sur leur chiffre d'affaires n'est plus tenable", observe ce document. A Vienne, Olaf Scholz s'est ensuite montré évasif, réclamant "du temps pour débattre". Outre-Rhin en effet, l'industrie automobile s'inquiète. Elle craint que cette "taxe Gafa", soit perçue comme une provocation par Washington. Au risque de susciter des représailles commerciales. Les constructeurs automobiles redoutent aussi que leur activité de revente de données soit menacée. Sur ce point, Bruxelles et Paris ont accepté que la vente de données ne soit pas concernée.

Autre compromis avancé par Bruno Le Maire : une "sunset clause". Littéralement, une "clause du coucher de soleil" ou, en langage technique, une "clause de caducité". En clair, la taxe numérique serait abandonnée sitôt une solution mondiale négociée au niveau de l'OCDE. Cette suggestion n'est pas nouvelle, mais en promettant de l'inscrire noir sur blanc, le Français semble avoir rassuré ses homologues.

### **3 - En proposant des compensations financières**

Reste l'Irlande, pour qui cette taxe est contre-productive. "Si l'Europe cherche à traiter seule cette question, elle court le risque de saper la coopération fiscale mondiale", a déploré vendredi son ministre des Finances, Paschal Donohoe, [cité par Les Echos](#). D'autant que plusieurs géants d'Internet, comme Apple, sont domiciliés en Irlande, pour jouir d'une fiscalité faible.

Pour convaincre l'Irlande, la France serait prête à proposer des compensations financières. De son côté, la Commission européenne compte profiter des négociations sur le Brexit, qui affecte particulièrement l'Eire, pour obtenir des moyens de pression. Bruno Le Maire peut aussi se targuer d'avoir enregistré quelques soutiens lors de son déplacement à Vienne. L'Autriche, qui préside actuellement le Conseil de l'UE, est favorable au projet. Longtemps réticent, le Luxembourg vient également de s'y rallier.

**Aude Le Gentil**

## **LE MONDE – 10/09/2018**

### **17 En Suède, un paysage politique éclaté après une percée plus faible que prévu de l'extrême droite**



**Ni la droite ni la gauche n'ont obtenu la majorité, dimanche, lors des législatives. Les formations politiques du royaume vont devoir repenser leurs alliances.**

La Suède a connu une étrange soirée électorale, dimanche 9 septembre, augurant de complexes négociations qui pourraient prendre des semaines, voire des mois, avant de déboucher sur la formation d'un gouvernement capable de faire voter ses budgets et mener sa politique. Si elles ne se sont pas traduites par la poussée nationaliste annoncée, les élections législatives entérinent une fragmentation inédite du paysage politique du royaume aux conséquences encore difficiles à analyser.

Le premier ministre sortant, Stefan Löfven, a d'ailleurs attendu la fin du dépouillement, vers 0 h 20, pour venir enfin s'exprimer devant ses partisans. Pendant la soirée, les leaders de la droite et de l'extrême droite avaient exigé sa démission immédiate. Mais le chef de file des sociaux-démocrates a refusé de céder aux pressions et annoncé qu'il restait aux manettes. En tout cas jusqu'à ce que les 50 000 bulletins des Suédois de l'étranger soient dépouillés, mercredi 12 septembre.

**Pour le premier ministre, un désaveu difficile à digérer**

Car les résultats pourraient encore changer : la droite et la gauche n'ont qu'un siège de différence au Parlement, avec 144 députés pour le bloc de gauche (social-démocrate, Verts et Parti de gauche) et 143 pour l'Alliance (conservateurs, centristes, libéraux et chrétiens-démocrates). Les Démocrates de Suède

(Sverigedemokraterna, SD), eux, en obtiennent 62. S'ils ne parviennent pas à s'imposer comme la deuxième force politique du royaume, ils enregistrent la plus grosse progression à l'issue du scrutin, avec 17,6 % des voix (contre 12,9 % en 2014).

Jimmie Akesson, le leader des SD, a d'ailleurs reçu les chaudes félicitations du gratin nationaliste européen, Marine Le Pen raillant « *encore une mauvaise soirée pour l'Union européenne en perspective* », tandis que l'Italien Matteo Salvini estimait que « *la Suède a dit non à l'Europe des bureaucrates et des spéculateurs, non à l'immigration illégale, non à l'extrémisme islamique* ».

Crédité de 20 % des voix, SD espérait pourtant mieux faire. Habités à sous-estimer ses performances, les instituts de sondage ont, cette fois, surestimé ses résultats. Un report tactique de voix a pu également avoir lieu, au profit des chrétiens-démocrates, donnés à la limite du seuil des 4 % nécessaires pour se maintenir au Parlement. Ils ont finalement obtenu 6,4 %, bien au-delà de leur score de 2014 (4,5 %).

Pour l'ancien métallo Stefan Löfven, le désaveu est difficile à digérer. Avec 28,4 % des voix, sa formation enregistre son plus mauvais résultat depuis 1911, en baisse de près de trois points depuis 2014. S'il a tenté de faire bonne figure devant ses partisans, constatant que les sociaux-démocrates restaient « *le premier parti de Suède* », il n'a pu cacher sa déception, refusant même de venir sur le plateau de télévision de la chaîne SVT en fin de soirée électorale, comme le veut la tradition.

### « L'enterrement de la politique des blocs »

Constatant « *l'enterrement de la politique des blocs* », il a appelé à faire barrage à l'extrême droite en « *collaborant* » au-delà du clivage droite-gauche, tout en estimant que la « *plus grosse constellation* » devait former un gouvernement. Son allié gouvernemental, les Verts, évite de justesse l'exclusion du Parlement, n'obtenant que 4,2 % des voix (contre 6,5 % en 2014), tandis que le Parti de gauche gagne 2,2 points, à 7,9 %. Pour Jonas Sjöstedt, son leader, une seule solution : la formation d'un gouvernement dirigé par Stefan Löfven, mais avec « *plus d'influence* » pour son parti.

En 2014 déjà, les Verts et les sociaux-démocrates ont formé un gouvernement, avec le soutien du Parti de gauche, sans que les trois partis aient la majorité. Pour tenir à distance les SD, la droite et la gauche s'étaient engagées à ce que l'opposition ne vote pas contre le budget du gouvernement. L'accord, passé en 2014, n'a tenu qu'un an. Mais la pratique a perduré, au grand dam des électeurs conservateurs et chrétiens-démocrates, « *dont un certain nombre n'a pas compris pourquoi leur parti ne décidait pas de renverser le gouvernement en s'appuyant sur les SD* », explique le politologue Jonas Hinnfors.

Pas question, donc, de recommencer. Si le premier ministre ne quitte pas ses fonctions d'ici à l'ouverture du Parlement, le 25 septembre, les formations de l'« Alliance » de droite ont annoncé qu'elles voteront la défiance. Car elles estiment être seules capables de former un gouvernement ayant un large soutien au Parlement – elles excluent la participation du Parti de gauche à un gouvernement composé des Verts et de sociaux-démocrates.

Sauf qu'elles non plus ne disposent pas de la majorité. Les centristes (8,6 %), comme les chrétiens-démocrates, ont beau progresser et les libéraux (5,5 %) rester stables, les conservateurs perdent près de 3,5 points à 19,8 %, réalisant leur plus mauvais score depuis 2002.

### « Le pays ne pourra être gouverné »

Dimanche soir, Jimmie Akesson a exhorté le chef de file des conservateurs, Ulf Kristersson, à « *assumer ses responsabilités* » et entreprendre des négociations avec SD. « *On attend de voir s'il tient ses promesses et renverse le gouvernement actuel ou bien s'il compte décevoir ses électeurs et chercher une collaboration avec les sociaux-démocrates* », explique Mattias Karlsson, le leader des SD au Parlement.

L'extrême droite, selon Mattias Karlsson, ne cherche pas à obtenir de portefeuille ministériel, mais exige « *une influence sur plusieurs domaines prioritaires* » : l'immigration, avec de nouveaux durcissements

des conditions d'accueil ; des investissements conséquents dans l'Etat-providence, « *pour réduire les files d'attente dans les hôpitaux et s'assurer que personne ne meurt d'une maladie qui aurait pu être guérie* » ; des efforts en faveur des retraités ; et un redéploiement des policiers, « *afin de rétablir l'ordre dans le pays* ».

Les SD seraient même prêts à soutenir un gouvernement composé des quatre partis de l'Alliance, à condition que les libéraux et les centristes « *n'exercent pas d'influence* » sur les priorités listées par le parti, assure Mattias Karlsson. Mais dimanche soir, les leaders centristes et libéraux ont rappelé qu'ils refuseraient de siéger au sein d'un gouvernement dépendant des SD, préférant s'appuyer sur le soutien des sociaux-démocrates.

« *Si tous les partis tiennent leur promesse, le pays ne pourra être gouverné* », constate le quotidien *Dagens Nyheter*, qui envisage un avenir fait de « *crises gouvernementales et de nouvelles élections* ». A moins, remarque le journal, que « *la politique des blocs implose réellement et que la Suède se retrouve pour la première fois avec un gouvernement ayant le centre pour pivot* ». Une alternative uniquement envisageable au terme de longues négociations.

Par **Anne-Françoise Hivert**

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

**Elena NATALITCH**

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

[elena.natalitch@medef-idf.fr](mailto:elena.natalitch@medef-idf.fr)

[www.medef-idf.fr](http://www.medef-idf.fr)

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France  
**MEDEF Ile-de-France**

**CAP** **IDF**

LE MOIS DE  
LA POLITIQUE



PAGE 25  
**TONY  
ESTANGUET**  
PRÉSIDENT  
DE PARIS  
2024

DOSSIER  
LES JOUS OLYMPIQUES

64